

N° D'ORDRE : 2020-118

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301539-20200710-2020-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 17/07/2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 07

Excusé : 00

Absents : 01

Qui ont pris part

à la délibération : 27

Date de convocation : 3 Juillet 2020

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO-BEAUDOARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme RASTOUIL Angélique – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. TOULOUSE Christian pouvoir à M. MARIN Michel – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme LABROUSSE Sylvie pouvoir à M. BLANC Romain – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. VINCENT Romain – Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CLAVE Denis (par voie de conséquence n'a pas pris part au vote).

Absent : M. CLAVE Denis.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

L'an deux mille vingt, le dix Juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

28 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE SISE PROPRIETE FLICHE BERGIS

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers que la Commune a signé une convention multi-sites avec l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur. Dans le cadre de cette convention, l'EPFR a réalisé en 2019 une opération financière pour le compte de la commune. Il s'agit de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB numéro 57 située à Pin Rolland pour la somme de 100 000 € H.T soit 120 000 € T.T.C.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée, qu'il conviendrait de solliciter une subvention auprès de la Métropole Toulon Provence Méditerranée notamment en vue de la construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergements et une école de musique, en tenant compte du respect des normes réglementaires de superficie.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
-Acquisition de la parcelle AB n°57	100 000 €	Département (16.66 %)	16 660 €
		Région (16.66%)	16 660 €
		Métropole TPM (33.33%)	33 330 €
		Fonds de concours	
		Commune (33.35%)	33 350 €
		Autofinancement	
TOTAL	100 000 €	TOTAL	100 000 €

Aussi, après avoir donné toute précision utile, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers de l'autoriser à solliciter une aide financière d'un montant de 33 330 € H.T auprès de la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour l'acquisition de cette parcelle.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités.

DECIDE PAR 24 POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean-Ronan, CALMET Pierre).

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière d'un montant de 33 330 € H.T auprès de la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour l'acquisition de cette parcelle.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 17 Juillet 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT